

**COMPTE RENDU COMMUNICABLE DE LA REUNION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 14 septembre à 18 heures, le C.C.A.S. de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Mireille MESTRES

Présents : Mireille MESTRES, Anne-Marie BRUNIE, Marie-José MARY, Delphine COVILI, Yvette PERIOT, Anne CAVAILLE, Marc CHARTRER, Marie SCHMIDT Tony LEBLOND

Absents avec procurations :

Yves PORTEIX qui donne procuration à Mireille MESTRES

Béatrice DELAUNAY qui donne procuration à Marie-José MARY

Karine GLAZIOU qui donne procuration à Yvette PERIOT

Absents excusés : Julien DAMONTE, Céline FIGUERAS, Marie ALEXANDRE, André VALADE, Elyane XENE.

Mme Marie-José MARY a été élue secrétaire.

Mme MESTRES énonce l'ordre du jour. Julien DAMONTE a des difficultés pour participer aux séances le mercredi. Il est décidé de programmer les séances le lundi.

1) Approbation du compte rendu du CCAS du 1^{er} juin 2022.

Mme MESTRES fait lecture du compte rendu de la réunion du CCAS du 01/06/2022.

Le compte rendu est mis au vote.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le compte rendu du CCAS du 01/06/2022.

2) Situations d'administrés en difficulté

- Signalement de Mme D. qui loge à Sorède. La famille a été informée et s'en occupe. Mme MESTRES a contacté l'assistante sociale qui ne répond pas.
- M. C est logé dans un F3. Il trouve le logement trop grand. Il a été d'accord pour bénéficier de l'aide d'une assistante sociale.
- Mme B., placée sous curatelle renforcée, veut quitter son logement. La curatrice a été informée mais cette dernière s'occupe uniquement des papiers administratifs. L'assistante sociale dit ne pas pouvoir s'en occuper car elle a été placée sous curatelle. Mme B. voudrait avoir plus d'argent (elle a 100 euros par semaine pour se nourrir). Le CCAS a donné un bon de 50 euros et lui a fourni une bouteille de gaz. La curatrice a fait un état des lieux : elle a 65 ans et a des revenus.
- Famille M. : La compagne enceinte subit une grossesse à problèmes. Ils sont orientés vers l'assistante sociale, qui demande si pendant 4 mois le CCAS de Sorède peut s'engager à donner un bon de 50 euros par mois.
- Mme L. fait des démarches administratives : elle voudrait percevoir l'allocation aide adulte handicapé et souhaite être embauché en mairie pour un poste à l'accueil. Elle est suivie par CAP EMPLOI.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la prise en charge des frais d'accompagnement à la famille M.

3) Festivités de fin d'année

- Repas des aînés : il a été décidé de revenir au système du repas. Une réunion sera organisée.
- Fête des lumières : elle est maintenue.

4) Questions diverses

- Problème avec l'association « Entraide et partage » pour faire le virement de la subvention. Une seule demande reçue en mairie.
- Permis de conduire : aucune demande enregistrée
- Canicule : personne ne s'est présenté en mairie

Séance levée à 19h30

Affiché le 19 septembre 2022

La Vice-Présidente

Mireille MESTRES



La Secrétaire

Marie-José MARY